

N° 4992⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI

modifiant

1. la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,
2. la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales,
3. la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle

* * *

CORRIGENDUM

(24.11.2006)

Dans le document parlementaire No 4992⁸, il y a lieu de procéder aux redressements suivants:

1. *l'intitulé du projet de loi*

Il y a lieu d'ajouter après la virgule à la fin du point 2 le terme „et“, de sorte que l'intitulé du projet de loi se lira comme suit:

„Projet de loi modifiant

1 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,

2 la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, et

3 la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle“

2. **Art. IV.**– „Les sections XVbis et XVter suivantes sont insérées dans la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales:

Section XVbis.– Des transferts d'actifs, de branche d'activités et d'universalité

- aux article 308bis-2, dernière phrase, article 308bis-3, alinéa 2, dernière phrase, l'article 308bis-4, alinéa 2, dernière phrase et l'article 308bis-5, alinéa 1er, dernière phrase, il y a lieu de remplacer à chaque fois le terme „de“ entre les mots „entraîne de plein droit le transfert“ et „la société bénéficiaire“ par le terme „à“, de sorte que cette phrase se lit comme suit:

„Dans ce cas, l'apport entraîne de plein droit le transfert à la société bénéficiaire des actifs et des passifs qui s'y rattachent.“

